

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Meurthe-et-  
Moselle

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE**

\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	11	11 + 7 pouvoirs

Date de convocation  
7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Cathy GREINER à Gérard GEORGEL, Christine MEYER à Dominique ROUSSEAU, Anthony GIRAUD à Guillaume ÉTÉVÉ, Stéphanie HINDELANG à Marcel TEDESCO, Jean-Claude ROMARY à Anne ROZAIRE, Valérie JACOB à Pascal DURAND, Séverine HUSSON à Sébastien FRESSE.**

**Monsieur Pascal DURAND** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Compte de gestion 2022 - Budget général**

**N° de délibération : 11\_2023**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	7	18	0	0	0

Le Maire rappelle que l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif et du compte de gestion établi par le comptable de la commune ». Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du Receveur. Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

### Compte de gestion 2022 - budget général

Sections	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2021	Part affectée à l'investissement : 2022	Résultats de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	1 676 365,57		-170 432,58	1 505 932,99
Fonctionnement	1 198 343,88		614 086,34	1 812 430,22
<b>TOTAL</b>	<b>2 874 709,45</b>		<b>443 653,76</b>	<b>3 318 363,21</b>

Aussi, le Conseil Municipal :

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés,
- Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 et tenant compte de celles relatives à la journée supplémentaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion produit par le Comptable public,

Suivant l'avis favorable de la commission des finances,

**Le Maire propose que le Conseil Municipal,**

- **PRENNE ACTE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur de la commune de FLAVIGNY sur MOSELLE, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Marcel TEDESCO,  
Maire



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO  
2023.04.12 14:42:59 +0200  
Ref:20230412\_110002\_1-1-O  
Signature numérique  
Maire